



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

Ainsi, l'an deux mille vingt, le 10 Juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **27**.

Étaient présents : (21)

M. Pascal **GORIAUX**, Mme Valérie **BERNABE**, Mme Badia **MSASSI BEAUCHER**, M. Patrice **GUERIN**, M. Régis **GEORGET**, M. Mickaël **MASSART**, Gilles **RIEFENSTAHL**, Mme Annette **JOSSO**, M. Gilbert **LEPORT**, , M. Philippe **ESNAULT**, Mme Karine **MONVOISIN**, M. Gwendal **BEDOUIN**, Mme Estelle **TAILLEBOIS**, M. Ewen **LE NOAC'H**, , M. Jean-Bernard **MOUSSET**, , M. Laurent **RABINE**, M. Jean-Baptiste **LESAGE**, Mme Anne **GERBEAU**, , Mme Nadège **SALMON**, M. Hubert **GAUTRAIS**, Mme Blandine **JOHRA**.

Absents ayant donné un pouvoir: (3)

M. Jean-François **MACE** a donné pouvoir à Madame Blandine Johra
Mme Annaelle **LE GROGNEC** a donné pouvoir à Madame Badia Mssassi
Mme Elizabeth **IZEL** a donné pouvoir à Madame Karine Monvoisin

Absents n'ayant pas donné de pouvoir: (3)

Mme Nathalie **LE FAUCHEUR**, Mme Catherine **TOUDIC**, Mme Marine **KECHID**

Secrétaire de séance :

M. Gilbert Leport est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

PRÉAMBULE

M. Le Maire, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.283 du Code Electoral, les conseils municipaux sont convoqués par le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

...

ORDRE DU JOUR

1.ELECTIONS SENATORIALES 2020 – ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

Les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre pour le département d'Ille et Vilaine

Les sénateurs sont élus dans chaque département par :

- Les députés
- les conseillers régionaux élus dans le département
- les conseillers départementaux
- les délégués des conseils municipaux ou les suppléants de ces délégués.

Dans les communes de 1 000 à 8 999habitants, 15 délégués sont à élire ainsi que 5 suppléants.

Conditions de candidature : Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants et plus de 1 000 habitants les délégués et les suppléants sont élus par et parmi les conseillers municipaux de la commune concernée

Conditions du scrutin : Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes contiennent au plus 20 candidats

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste. Tout conseiller municipal ou groupes de conseillers municipaux peut présenter une liste. Aucune personne extérieure au Conseil Municipal ne peut présenter de candidats. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Déclaration candidature : La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre.

Elle doit contenir les mentions suivantes :

- nom de la liste
- nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire jusqu'à l'ouverture de la séance au cours de laquelle le conseil municipal délibère sur cette question.

Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

...

...

Bureau électoral : Le bureau électoral est composé le jour du scrutin. Il est présidé par le Maire et comprend les deux membres du CM les plus âgés ainsi que les deux plus jeunes.

Déroulement du vote : le vote se fait sans débat et à scrutin secret. Le Maire communique le nom des candidats en début de séance. Le Maire fait procéder au vote puis après avoir déclaré le scrutin clos, a fait procéder au dépouillement par les membres du bureau électoral. Le bureau procède au recensement des votes.

Proclamation des résultats : Les sièges attribués à chaque liste sont calculés pour les délégués puis pour les suppléants par un second calcul. Les sièges sont attribués dans l'ordre de la liste pour les délégués titulaires et les suppléants

OPERATIONS DE VOTE :

M. Le Maire compose le bureau électoral :

- Les deux conseillers les plus jeunes sont : M. Gwendal Bedouin et M. Ewen Le Noac'h
- Les deux conseillers les plus âgés sont : M. Gilles Riefenstahl et M. Philippe Esnault
- Il est rappelé que le secrétaire de séance est : M. Gilbert Leport

M. Le Maire indique avoir reçu 1 liste(s) de candidats.

Il donne lecture, dans l'ordre, des noms figurant sur chaque liste. La composition des listes est reprise ci-après.

- Liste A : Candidats Délégués Titulaires :

1. Pascal Goriaux
2. Valérie Bernabé
3. Régis Georget
4. Badia Mssassi
5. Philippe Esnault
6. Marine Kéhid
7. Mickaël Massart
8. Estelle Taillebois
9. Patrice Guérin
10. Karine Monvoisin
11. Gwendal Bedouin
12. Annette JOSSO
13. Hubert Gautrais
14. Blandine Johra
15. Jean François Macé

...

...

Candidats délégués Suppléant·e·s :

16. Annaëlle Le Grogneq
17. Ewen Le Noac'h
18. Catherine Toudic-Moussard
19. Gilles Riefenstahl
20. Nadège Salmon

M. Le Maire fait procéder au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 24
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 24

- Ont obtenu :
 - Liste A 24 voix

Proclamation des résultats : La Liste A est déclarée élue dans son intégralité.

Après en avoir délibéré à bulletin secret, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 1 : Sont nommés délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal

Titulaires :

Candidats Délégués Titulaires :

1. Pascal Goriaux
2. Valérie Bernabé
3. Régis Georget
4. Badia Mssassi
5. Philippe Esnault
6. Marine Kéchid
7. Mickaël Massart
8. Estelle Taillebois
9. Patrice Guérin

...

...

10. Karine Monvoisin
11. Gwendal Bedouin
12. Annette JOSSO
13. Hubert Gautrais
14. Blandine Johra
15. Jean François Macé

Candidats délégués Suppléant·e·s :

16. Annaëlle Le Grogneq
17. Ewen Le Noac'h
18. Catherine Toudic-Moussard
19. Gilles Riefenstahl
20. Nadège Salmon

Article 2 : Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19h19

Le Secrétaire de séance,
M. Gilbert LEPORT



Le Maire,
Monsieur Pascal GORIAUX

